

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} juin 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-06-01-3831 **Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2015 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mai 2015 :
 - Service des incendies;
 - Traitement des eaux;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 30 mai 2015;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 mai 2015;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 mai 2015;
- D) Période d'information du maire;
 - Rapport du ministère des Affaires municipales concernant l'audit du processus utilisé par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'attribution des contrats;
 - Triathlon de la Fondation Betty Riel – 15 août 2015;
 - Rencontre de travail le jeudi 4 juin 2015 à 18h30 – Travaux financés par la TECQ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Report – Contrat et ententes relatifs à l’entraide mutuelle des services des incendies;
- 20.2 Autorisation- Entente d’utilisation des locaux à l’École Arthur-Pigeon;
- 20.3 Autorisation - Entente entre la ville d’Huntingdon et la SCABRIC concernant l’aménagement et l’entretien des sites d’accès publics à la rivière Châteauguay sur son territoire

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation - Demande de contribution financière de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour un festival des arts;
- 30.2 Autorisation – Demande de contribution financière de la Fondation éducative CVR;
- 30.3 Approbation – Demande au Conseil des maires la suspension de leur secrétaire-trésorier et directeur général;
- 30.4 Autorisation - Agression physique faite à l’endroit d’Ahmed Labbaci par André Daoust;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption – Règlement No. 871-2015 modifiant le règlement de zonage #512 afin d’exclure le lot 3 230 149 de la zone IN-2;
- 40.2 Approbation – Demande d’une dérogation mineure pour une nouvelle construction sur le lot #5 734 069;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation - Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juin à août 2015;
- 50.2 Approbation - Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2015;
- 50.3 Approbation - Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2015;
- 50.4 Approbation - Embauche de Louis Breton pour le département des travaux publics;
- 50.5 Approbation - Embauche de Butch Dagenais pour le département des travaux publics;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation - Fermeture de l’Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 20 juillet 2015 au 31 juillet 2015;
- 60.2 Approbation – Stationnement zone d’autobus scolaire rue Dalhousie;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 -:

Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-06-01-3832

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} juin 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est reporté à une séance ultérieure :

- 20.1 -Report – Contrat et ententes relatifs à l'entraide mutuelle des services des incendies.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mai 2015

Les rapports des directeurs pour le mois de mai 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 31 mai 2015

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2015.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2015

Comptes à payer –Mai 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2015

Dépenses d'investissement – Mai 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mai 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Rapport du ministère des Affaires municipales concernant l'audit du processus utilisé par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'attribution des contrats :

Des plaintes avaient été faites en 2012 par l'administration précédente. Le rapport fait état de beaucoup d'erreurs effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC. Le rapport concernant l'audit se trouve sur le site internet du ministère des Affaires municipales pour consultation;

- La Fondation Betty Riel organise un triathlon le 15 août prochain.
- Les membres du conseil ont une rencontre de travail le 4 juin prochain.
- Le ministère de la Santé sensibilise la population à être vigilant lors des canicules.
- Le 30 août prochain, une partie de la rue King sera fermée pour la tenue d'un événement en hommage à M. Robert McGee, décédé accidentellement l'an dernier.
- Le vendredi 12 juin aura lieu la remise des bourses d'honneur à l'école Arthur-Pigeon. La Ville sera représentée par le maire suppléant.
- L'Association des amis et ami(es) de la langue française organise des activités pour les festivités de la St-Jean-Baptiste qui auront lieu le 24 juin prochain au Parc Prince Arthur.
- L'organisme Opération Nez Rouge recherche des bénévoles pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2015.
- Les Journées de la Culture auront lieu à Baie-St-Paul du 25 au 27 septembre 2015.

- L'école secondaire des Patriotes de Beauharnois organise leur soirée d'honneur le 19 juin prochain.
- Le 12 juillet prochain, il y aura plusieurs événements dans la Ville de Saint-Rémi, dont des chants à l'église. Il y aura une collecte de fonds pour l'association de la Dystrophie, région montréalaise.
- Colloque à Québec pour la Fondation des rues principales. Ce colloque se veut un échange pour améliorer les centres urbains.
- L'organisme Sourire Sans faim organise son tournoi de golf annuel à Valleyfield le 19 août 2015.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Mme Denise Ouimet : *Elle demande au Conseil si la Ville peut voir à ce qu'une résidence pour personnes âgées avec services soit établie à Huntingdon. Selon elle, les personnes âgées désirent demeurer dans leur communauté où elles ont vécu durant toutes leurs vies et non s'expatrier vers d'autres villes.*

Le maire va s'informer s'il existe des programmes au niveau provincial et fédéral pour ce type de résidence.

M. Dany Charette : *Il demande s'il serait possible que la cueillette des ordures s'effectue chaque semaine. De plus, il affirme que le chauffeur du camion d'ordure n'a pas voulu ramasser son deuxième bac et il en demande la raison.*

Le maire lui mentionne que le budget est fait en favorisant la réduction du tonnage des ordures et l'augmentation de celui du recyclage. À la fin de l'année, le gouvernement remet à la Ville une compensation pour le financement des coûts du recyclage, dont la cueillette s'effectue chaque semaine, et la diminution du tonnage des ordures. Pour ce qui est du nombre de bacs autorisés pour la propriété du citoyen, la directrice générale vérifiera au dossier de celui-ci et le contactera par la suite.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Déclaration de conflits d'intérêts

Le conseiller Howard Welburn s'étant absenté de la salle des délibérations lors de la séance ordinaire du 4 mai 2015, déclare être en situation de conflit d'intérêts dans les questions prises en considération, pendant son absence, pour chacune des trois résolutions énoncées ci-dessous :

De plus, il déclare être actionnaire de la compagnie H. Welburn & Fils Inc.

1. **Résolution no 15-05-04-3810** : Autorisation d'acquérir lot 3 230 075 situé sur la rue Châteauguay;
2. **Résolution no 15-05-04-3811** : Autorisation - Mandat à Me Nathalie Daoust pour l'achat du lot 3 230 075 situé sur la rue Châteauguay;
3. **Résolution no 15-05-04-3812** : Autorisation – Remboursement à Howard Welburn des matériaux pour la réparation du terrain face à sa propriété.

Séance ordinaire du 4 mai 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2015 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-06-01-3833

Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mai 2015 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Autorisation de signature de l'entente d'utilisation des locaux de l'école Arthur-Pigeon

Considérant que la Ville de Huntingdon et l'école Arthur-Pigeon désirent promouvoir les activités récréatives des jeunes de la région;

Considérant que l'école Arthur-Pigeon a des infrastructures qui peuvent être utilisées dans cette optique;

Considérant que les deux parties désirent signer une entente autorisant la Ville de Huntingdon à utiliser certains locaux et équipements de l'école Arthur-Pigeon;

15-06-01-3834

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer pour et au nom de la Ville de Huntingdon l'entente d'utilisation des locaux de l'école Arthur-Pigeon.

Adopté

Entente entre la Ville d'Huntingdon et la SCABRIC concernant l'aménagement et l'entretien des sites d'accès publics à la rivière Châteauguay sur son territoire

Considérant que la ville d’Huntingdon fait partie du bassin versant de la rivière Châteauguay;

Considérant que la ville d’Huntingdon est traversée par la rivière Châteauguay;

Considérant que depuis l’installation du réseau de sites d’accès public à la rivière Châteauguay, leur utilisation croissante et de nombreux témoignages nous prouvent la nécessité de telles installations;

Considérant les retombées positives du réseau de sites d’accès public à la rivière Châteauguay sur l’offre récréotouristique de la région et sur la création d’emplois;

Considérant que le réseau d’accès à la rivière privilégie les activités physiques et sportives;

Considérant que notre ville est l’un des maillons d’une chaîne;

Considérant l’importance d’offrir les mêmes services que les autres partenaires;

Considérant que le développement d’une offre d’accès à la rivière globalement cohérente repose sur une solidarité de tous les intervenants du milieu;

Considérant que le Programme d’infrastructures communautaires Canada 150 nous offre la possibilité de financer l’amélioration et la mise à niveau de nos infrastructures d’accès à la rivière;

15-06-01-3835

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité :**

De reconduire l’entente survenue entre la ville d’Huntingdon et la SCABRIC concernant l’aménagement et l’entretien des sites d’accès publics à la rivière Châteauguay sur son territoire et;

D’appuyer le projet de développement de nouveaux accès à la rivière Châteauguay, de Sainte-Martine à l’Île Saint-Bernard, dans le but de promouvoir l’activité physique, l’éducation, les loisirs et le développement écotouristique de la Vallée de la Châteauguay tel que présenté par la SCABRIC dans le cadre du Programme d’infrastructures communautaires Canada 150 de Développement économique Canada.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour un festival des arts

Considérant que les services culturels de la MRC du Haut-Saint-Laurent, en partenariat avec le Projet rural des arts et le réseau ELAN, organisent un festival des arts à Huntingdon;

Considérant que cet événement communautaire gratuit comportera un volet arts visuel, artisanat, gourmet et musique qui auront lieu sur le site extérieur du Grove Hall situé à Huntingdon;

15-06-01-3836

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière à la MRC du Haut-Saint-Laurent au montant de 100 \$ pour le festival des arts qui aura lieu les 8 et 9 août prochain en partenariat avec le Projet rural des arts et le réseau ELAN.

Adopté

Demande de contribution - Fondation Éducative CVR

Considérant que la Fondation Éducative CVR demande une contribution financière pour leur 30^e campagne de financement;

Considérant que la mission de la Fondation est d'amasser des fonds afin de remettre des bourses aux élèves méritants ainsi que pour appuyer financièrement le parcours académique des jeunes qui désirent poursuivre leurs études.

15-06-01-3837

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ à la Fondation Éducative CVR d'Ormstown pour leur campagne de financement 2015.

Adopté

Demande au Conseil des maires la suspension de leur secrétaire-trésorier et directeur général François Landreville

Considérant le rapport d'audit déposé en mai 2015 par le MAMOT sur la gestion de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent pour la seule période du 01-01-2011 au 30-06-2013;

Considérant que l'audit visait à s'assurer que le processus utilisé par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour l'attribution des contrats ainsi que les autres aspects liés à l'administration municipale respectait les dispositions législatives pertinentes et les principes de saine gestion;

Considérant que le contenu de ce rapport fait état de nombreuses lacunes et manquements pratiqués par l'administration de monsieur Landreville;

Considérant qu'il a fallu une plainte et une vérification du ministère pour faire comprendre à monsieur Landreville les règles et les lois régissant le monde municipal pourtant connus de tous les officiers municipaux du Québec;

Considérant que dans certains cas d'appel d'offres de services professionnels, le travail d'audit a été rendu impossible faute de pièces justificatives, et ce, malgré les obligations législatives à cet égard;

Considérant le favoritisme dans l'octroi de contrats par des critères clairement discriminatoires ou par la division de contrat contrevenant ainsi à la politique de gestion contractuelle de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent;

Considérant qu'à, au moins 8 reprises, entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2013, le secrétaire-trésorier et directeur général M. François Landreville a engagé des dépenses variant entre 2 400 \$ et 35 638 \$, dépassant, de façon significative, le seuil de 1 000 \$ autorisé au règlement de délégation de pouvoir d'autorisation de dépense;

Considérant que les membres du comité administratif ont à deux occasions engagé des dépenses supérieures à 25 000 \$ soit de 28 522 \$ et de 33 750 \$ alors que le règlement no 227-2007 leur permettait d'autoriser uniquement une dépense inférieure à 10 000 \$;

Considérant qu'en 2013, des frais juridiques de l'ordre de 10 385 \$ relatifs à la défense personnelle de monsieur François Landreville pour une poursuite en diffamation ont été payés à même les fonds publics alors que les frais juridiques de cette nature se doivent d'être assumés par la personne elle-même;

Considérant qu'il y a lieu de s'interroger quant au professionnalisme, à la vigilance et au discernement du directeur général dans l'accomplissement de son travail;

Considérant que les nombreuses lacunes soulevées lors de l'audit et le manque de transparence envers les élus ont engendré la rupture du lien de confiance envers le secrétaire-trésorier et directeur général, M. François Landreville;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon rappelle aux maires leur devoir de protéger les intérêts de tous les citoyens de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent,

Considérant qu'à cet effet, le conseil des maires se doit d'agir;

15-06-01-3838

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

De demander au Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent la suspension immédiate de M. François Landreville pour enquête administrative et de mandater un auditeur indépendant pour effectuer une vérification financière et de conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur de l'administration de monsieur François Landreville pour la période du 1^{er} juillet 2013 à aujourd'hui.

D'exiger le remboursement immédiat des sommes utilisées par monsieur François Landreville pour le paiement de ses factures personnelles relatives aux frais juridiques de sa poursuite en diffamation, et ce, avec intérêt.

Adopté

Agression physique faite à l'endroit de Ahmed Labbaci par André Daoust

Considérant que le 6 mai 2015 dans le cadre d'une visite d'inspection effectuée au 4, rue Wellington à Huntingdon, par

monsieur Ahmed Labbaci, le citoyen André Daoust a agressé physiquement l'inspecteur;

Considérant que le Conseil croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail des fonctionnaires;

Considérant que le Conseil juge important le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour les employés de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que les différentes dispositions législatives reconnaissent à l'employeur l'obligation de prévenir et de faire cesser les atteintes à la dignité, à la santé et à la sécurité de ses employés, quelle que soit la nature de leur fonction et la position hiérarchique qu'ils occupent.

15-06-01-3839

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Qu'une mise en demeure, expédiée par les procureurs de la Ville, soit transmise au citoyen André Daoust l'avisant qu'en cas de récidive – agression, intimidation, menace, désordre ou comportement perturbateur, etc. - d'autres mesures judiciaires seront prises.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Règlement numéro 871-2015 modifiant le règlement de zonage 512

Considérant que la Ville planifie la création d'une nouvelle zone résidentielle permettant le développement d'un projet domiciliaire;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de zonage numéro 512 afin d'exclure le lot 3 230 149 de la zone IN-2 et créer à même ce lot une zone résidentielle;

Considérant que l'usage principal de cette zone projetée sera l'habitation de forte densité (HD), incluant plusieurs types d'habitations allant de l'unifamilial (h1) aux multifamiliaux (h4);

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement 512 et au Plan de zonage;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le mardi 28 avril 2015;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2015;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 871-2015 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

15-06-01-3840

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le Règlement numéro 871-2015 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'exclure le lot 3 230 149 de la zone IN-2 et créer à même ce lot une zone résidentielle.

Adopté

Demande d'une dérogation mineure pour une nouvelle construction sur le lot #5 734 069

Considérant qu'une nouvelle demande de dérogation mineure est présentée au Conseil afin de régulariser les travaux d'implantation complétés lesquels ne rencontrent pas toutes les dispositions stipulées à la réglementation municipale;

Considérant que la nouvelle demande consiste en la construction d'une habitation unifamiliale sur la propriété identifiée par le lot #5 734 069 situé sur la rue Des Anciens-Combattants à Huntingdon;

Considérant le manque d'espace sur l'emplacement, ladite dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser l'implantation du bâtiment à 1.7 m dans la cour latérale gauche de la propriété au lieu de 2.3 m tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

15-06-01-3841

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon accepte la demande de dérogation mineure au règlement de zonage #512 pour le lot #5 734 069 situé sur la rue Des Anciens-Combattants, propriété de Fréchette Construction telle que présentée.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de juin à août 2015

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

15-06-01-3842

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période des mois de juin à août 2015.

Adopté

- ❖ *La conseillère Marielle Duhème quitte la salle du conseil à 19h40. Elle regagne son siège à la table du conseil à 19h42.*

Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2015

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2015;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de moniteurs pour les cours de natation de la saison estivale 2015 ;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2015;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

15-06-01-3843

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2015 :

Nom	Poste	Taux horaire
Frédéric Houle	Sauveteur certifié	14,00 \$
Audrey-Ann Marleau	Sauveteuse certifiée	14,00 \$
Cayla Smith	Assistante sauveteuse	13,00 \$
Mathilde Montpetit	Assistante sauveteuse junior	10,55 \$

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2015

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2015, et ce, jusqu'au 18 août 2015;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2015 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

15-06-01-3844

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2015 :

Nom	Poste	Taux horaire
Joëlle Daoust	Assistante-coordonnatrice	13,00 \$
Andréa Girouard	Animatrice	10,55 \$
Samuel Morin	Animateur	10,55 \$
Alice Choinière	Animatrice	10,55 \$

Assistants pour le camp de jour – Relève Jeunesse Rural en Forme

Daphné Taillefer	Aide-animateur	10,55 \$
Erika Anderson	Aide-animateur	10,55 \$

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141 et la subvention de Jeunesse rurale en forme.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche de Louis Breton pour le département des travaux publics

Considérant que monsieur Louis Breton occupe un poste temporaire au département des travaux publics de la Ville ;

Considérant que durant la période estivale, la Ville se doit de procéder à certains travaux nécessitant un minimum de main-d'œuvre laquelle est souvent déficitaire lors de la prise de vacances des salariés du département;

15-06-01-3845

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Louis Breton au poste de chauffeur manœuvre temporaire pour le département des travaux publics selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, selon les besoins du département sans toutefois dépasser la période estivale.

Que la dépense soit financée à même le budget de 2015 suivant différents transferts budgétaires.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Embauche de Butch Dagenais pour le département des travaux publics (Parcs)

Considérant que monsieur Butch Dagenais occupe un poste temporaire au département des travaux publics de la Ville ;

Considérant que durant la période estivale, la Ville se doit de procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire;

15-06-01-3846

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Butch Dagenais au poste manœuvre temporaire affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour le département des travaux publics.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 701 50 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

60. VARIA

Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 20 juillet 2015 au 31 juillet 2015

Considérant que les employés du département administratif seront en vacances pour la période du 20 juillet au 31 juillet 2015 inclusivement;

15-06-01-3847

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des vacances estivales du 20 juillet 2015 au 31 juillet 2015 inclusivement.

Adopté

Approbation – Stationnement zone d'autobus scolaire rue Dalhousie

Considérant la demande présentée par la direction de l'école Héritage à l'effet d'implanter une zone réservée aux autobus scolaires sur la rue Dalhousie pour permettre l'embarquement et le débarquement des élèves ;

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu d'interdire le stationnement de 14h à 14h40 durant la période scolaire, et ce, du lundi au vendredi;

15-06-01-3848

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'installation d'enseignes interdisant le stationner sur la rue Dalhousie – entre la rue King et Prince - le long du terrain de l'École Héritage, de 14h à 14h40 durant la période scolaire, et ce, du lundi au vendredi.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Howard Welburn : Il espère que les nids de poule seront tous réparés et que le lignage des rues sera fait.

La directrice générale lui mentionne que les employés du département des travaux publics ont posé jusqu'à maintenant 91 tonnes d'asphalte, tel que précisé dans le rapport du directeur des travaux publics.

M. André Brunette : Il félicite et remercie la directrice générale de la CDEVH, Mme Colette Arsenault et la directrice générale de la Ville, Mme Johanne Hébert qui déploient beaucoup d'effort pour le développement de la Ville. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des investisseurs et des entrepreneurs pour le développement résidentiel. Il mentionne que le personnel de l'Hôtel-de-Ville travaille énormément.

M. Rémi Robidoux : L'Association régionale de l'Aréna a reçu une subvention du Pacte rural. Le projet consistait à la construction d'une toilette dans l'aréna pour personnes handicapées.

Le maire mentionne qu'au début, le projet avait été refusé par la direction de la MRC. Huntingdon a travaillé avec Mme Heather L'Heureux pour que les autres municipalités présentent une lettre de soutien. Ce projet a finalement été accepté. Ce qui prouve qu'il faut toujours se battre pour gagner.

Mme Marielle Duhème : Elle a remplacé le maire au Gala Reconnaissance de Jeunesse Rurale. Elle a beaucoup aimé assister à cet événement qui souligne des réalisations faites par des jeunes dans différentes catégories, dont la persévérance scolaire et sociale. Il y a de très beaux talents chez nos jeunes. Elle invite les citoyens à assister au Gala de l'année prochaine.

M. André Brunette : Le Marche-O-Thon Betty Riel aura lieu le samedi 6 juin prochain. Le Marché Fermier sera ouvert ce jour-là.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-06-01-3849

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 55.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière